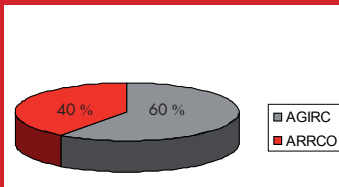


## Retraites complémentaires

Répartition de la retraite  
d'un salarié de l'encadrement



La partie complémentaire représente aujourd'hui 60 % de la retraite totale d'un salarié de l'encadrement dont 40 % au titre de l'AGIRC et 20 % au titre de l'ARRCO. Ces chiffres illustrent bien les enjeux de l'évolution de la retraite complémentaire et celui du niveau des pensions.

Or, le rendement des régimes AGIRC/ARRCO a diminué de près de la moitié depuis 1993.

Aujourd'hui, pour un départ en retraite à 60 ans, les salariés rémunérés au SMIC tout au long de leur carrière parviennent à un taux de remplacement de 85 % du SMIC.

Mais le taux de remplacement ne cesse de baisser pour les classes moyennes sans pouvoir garantir à chacun un bouclier retraite supérieur à 50 %.

Sans mesure correctrice, ce taux de remplacement se dégrade encore en 2025 ce que la CFE-CGC refuse.

Arrivées plus tardivement sur le marché du travail du fait de périodes d'études, les classes moyennes sont de facto amenées à travailler au-delà de 60 ans pour obtenir leur retraite de base à taux plein. Cette période d'étude doit d'ailleurs être analysée comme un investissement pour l'avenir et pour la création de richesse nationale au même titre que l'apprentissage qui conduit à une entrée précoce sur le marché du travail.

La réflexion sur le recul de l'âge s'impose d'autant plus que l'âge de départ en retraite a été porté à 62 ans dans le régime de base.

Une augmentation parallèle du taux de cotisation paraît inévitable pour endiguer le déficit et consolider le niveau des retraites.

La réflexion sur la combinaison des paramètres s'impose donc dans les choix pour défendre le niveau de vie des futurs retraités.

L'AGIRC est confrontée à la problématique suivante :

- le régime des cadres est pénalisé par la référence à l'évolution du Plafond de la Sécurité sociale ;
- le nombre de figurants AGIRC est supérieur à 30 %. Cette proportion est liée à l'évolution trop faible de la grille salariale des cadres.

Toute l'actualité sur  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)